



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations
avec les collectivités
territoriales**

Bureau du développement durable

Affaire suivie par :
Virginie BEAUFORT
☎ 02.21.27.30.85

pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr

**Compte-rendu de la réunion
du jeudi 14 septembre 2023**

**Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
« formation sites et paysages »**

Président :

- **M. David COCHU**, Secrétaire Général de la préfecture,

Présents :

- **Mme Sophie LEFAUCHEUR-PELLAN**, direction départementale des territoires et de la mer (DDTM),
- **Mme Véronique ANDRÉ**, unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP),
- **Mme Camille LE MAO**, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (DREAL),
- **Mme Émilie LE JALLÉ**, conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE),
- **M. Jean-François COURCOUX**, représentant la profession sylvicole,
- **M. François TRAVERT**, paysagiste.

Étaient également présents :

- **M. Pierre CIEREN**, directeur des relations avec les collectivités territoriales,
- **Mme Chantal DIBOUES**, direction départementale des territoires et de la mer,
- **Mme Virginie BEAUFORT**, bureau du développement durable,
- **Mme Liza LE SCAN**, bureau du développement durable.

Absents :

- Mmes Nathalie NOWAK et Solenn MESLAY, conseillères départementales, excusées, **donnent mandat** à M. François TRAVERT, paysagiste,
- M. Gérard CHÉNÉ, représentant Glaz Natur, excusé, **donne mandat** à Mme Émilie LE JALLÉ,
- Mme Nathalie BOURDONNEC, représentant la chambre d'agriculture, excusée, **donne mandat** à M. Jean-François COURCOUX, représentant la profession sylvicole,
- M. Xavier COMPAIN, maire de Plouha, et M. Marcel SERANDOUR, maire de Tréveneuc, excusés,
- M. Richard HAAS, conseiller communautaire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, excusé.

Prochaine séance : vendredi 13 octobre 2023

Ordre du jour : CDNPS formation « sites et paysages »

9H30 – 11H00

Document rédigé par : Liza LE SCAN et Virginie BEAUFORT

VOTANTS : 9 votants dont 3 mandats

*
* *

Le quorum étant validé, M. le président ouvre la séance.

Approbation des comptes-rendus des CDNPS des 16/06, 30/06 et 13/07/23 : approuvés.

Sont ensuite examinés les dossiers inscrits à l'ordre du jour :

N°	LOCALISATION	PÉTITIONNAIRE	PROJET	RAPPORTEUR
1	ÎLE-DE-BRÉHAT	Commune de l'île-de-Bréhat	Création de la signalétique touristique de l'île PA 022 016 23 A0005	DREAL

Mme Le Mao présente le dossier consistant en la révision de la signalétique sur l'ensemble de l'Île-de-Bréhat, sur des espaces situés soit en site classé soit en site inscrit. Elle indique que certains panneaux un peu hauts mériteraient d'être en dessous du regard.

Elle émet un avis favorable sous réserves des prescriptions selon lesquelles :

- les panneaux d'interprétation ne dépasseront pas une hauteur de 120 cm
- la hauteur des panneaux indicatifs de lieux-dits sera au maximum de 100 cm
- les panneaux relai d'information service (RIS) seront installés recto-verso, notamment celui de Crech'Kerio, afin qu'ils soient accessibles des deux côtés sur des espaces adaptés pour éviter le piétinement de la végétation
- le logo Site Classé sera apposé sur les RIS

M. Travert relève que les panneaux indiquant les lieux-dits sont fixés sur des poteaux galvanisés. Il s'interroge sur la durabilité de ces poteaux notamment au vu de l'épaisseur prévue qui lui paraît un peu fine.

Mme Le Mao pense qu'il est possible que ce soit une réutilisation de mâts existants. Elle indique qu'un projet identique a été mis en œuvre sur un site aménagé dans le Sud de l'Ille-et-Vilaine en 2016 et qu'à ce jour, aucune dégradation n'est constatée.

M. Travert regrette qu'un mobilier spécifique ayant une véritable identité par rapport à ce site ne soit pas conçu.

Mme Le Jallé s'interroge sur la stratégie opérée par l'Île-de-Bréhat. Elle considère qu'elle va à l'encontre d'une logique de sobriété adaptée à la beauté du lieu. Elle souhaiterait que les visiteurs puissent faire leur propre expérience du paysage.

Mme Le Mao rappelle le flux important de touristes sur le site. Elle indique que l'objectif de la nouvelle signalétique est de les orienter vers des éléments de patrimoine.

Mme Le Jallé demande si différentes options de signalétique ont été étudiées pour le projet.

Mme Le Mao indique que M. Denis Lefort, Architecte des bâtiments de France a été associé au projet. Il lui a indiqué que la proposition initiale était plus dense et a évolué vers plus de sobriété. C'est pourquoi l'ABF a émis un avis favorable au projet.

Mme André appuie les propos de Mme Le Mao concernant la nécessité de la signalétique pour structurer les flux et préserver le site.

M. le président souligne l'investissement de l'équipe municipale de Bréhat concernant le maintien de la qualité de ses espaces et la régulation de la fréquentation du site. Il ajoute que le renouvellement de la signalétique apporterait une amélioration qualitative par rapport à l'existant.

En réponse à M. le président, Mme Le Mao indique que la mise en place de pupitres est envisageable, au même titre qu'une diminution de la hauteur des panneaux.

Mme André affirme la pertinence des pupitres pour les visiteurs et notamment les personnes à mobilité réduite, d'autant plus que leur inclinaison permet de les asseoir sur une haie.

Les membres n'ayant plus d'observations, M. le président soumet au vote la proposition du rapporteur.

La commission émet un avis favorable à cette demande (2 abstentions).

2	KERBORS	M. et Mme ALLAIN Jean-Claude et Geneviève	Rénovation thermique (ITE) d'une maison existante et création d'ouvertures PA 022 085 23 C0001	UDAP
---	---------	---	---	------

Mme André présente ce projet de rénovation thermique d'une maison existante ainsi que la création d'ouvertures.

Elle propose un avis favorable sous réserves des prescriptions suivantes :

- Sur le corps principal de la construction, les nouvelles menuiseries présenteront deux vantaux ouvrant à la française avec 3 et 4 carreaux par vantail en fonction de la hauteur des baies. Les petits bois seront placés en saillie du vitrage.
- Sur le volume d'extension, l'ITE recevra une finition avec un seul matériau : zinc quartz à joint debout. Le bardage en façade sera réalisé sur toute la hauteur des façades du volume bâti.

Les membres n'ayant pas d'observations, M. le président soumet au vote la proposition du rapporteur.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité à cette demande.

Mme Le Mao quitte la séance. Le nombre de votants est de 8, dont 3 mandats, pour les dossiers suivants.

3	MINIHY-TREGUIER	Mme Myriam LE CORRE	Construction d'une maison d'habitation PC 022 152 23 C0004	UDAP
---	-----------------	---------------------	---	------

Mme André présente ce projet consistant en la construction d'une maison d'habitation en SDU.

Elle rappelle les avis des services et propose un avis favorable sous réserves des prescriptions suivantes :

Afin de faciliter l'insertion de la construction dans son environnement, les deux volumes secondaires présenteront une volumétrie identique, à savoir avec une toiture terrasse. Les volumes secondaires seront placés en situation mineure en supprimant le bandeau sur la façade principale.

La façade principale présentera un seul matériau enduit de teinte claire :

- nuancier PRB : vallée Sèvre 012 ou Gibraltar 757, ou
- nuancier Weber : cendre beige 203 ou terre arène 545, ou
- nuancier Parexlanko : terre argile T30 ou grège T10, ou une teinte similaire de marque différente.

Le talus sera maintenu et planté dans son relief existant. Il pourra être envisagé une couverture de 3,5 m de large maximum afin d'accéder au site.

Suite à ces prescriptions, Mme André indique que le projet a été retravaillé et qu'une nouvelle insertion les prenant en compte a été transmise.

En conséquence, Mme André lève les réserves émises initialement.

M. le président soumet au vote la proposition suivante : avis favorable.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité à cette demande.

4	PLOUMILLIAU	Mme Joëlle HELARY	Construction d'un hangar matériel avec centrale photovoltaïque en toiture PC 022 226 23 C0011	DDTM
---	-------------	-------------------	--	------

Mme Diboues présente le projet consistant en la construction d'un hangar de stockage de matériel avec une centrale photovoltaïque en toiture.

Elle propose un avis favorable sous réserve de mettre en œuvre une toiture à deux pans asymétriques.

Les membres n'ayant pas d'observations, M. le président soumet au vote la proposition du rapporteur.

La commission émet un avis favorable à cette demande (2 abstentions).

5	PLURIEN	GAEC DENIS	Création d'un hangar de stockage de matériels avec panneaux photovoltaïques sur la couverture PC 022 242 23 Q0013	DDTM
---	---------	------------	--	------

Mme Diboues présente ce projet consistant en la création d'un hangar de stockage de matériels avec panneaux photovoltaïques sur la couverture.

Elle émet un avis favorable sous réserve de mettre en œuvre une toiture à deux pans asymétriques afin de limiter la hauteur de façade nord et de retrouver des pignons plus traditionnels, et sous réserve de reconstituer un maillage bocager au nord du bâtiment et en limite Est de la parcelle ZE 120.

Mme Diboues précise que le pétitionnaire justifie son projet par la nécessité de mettre à l'abri son matériel.

Mme Le Jallé demande si le projet est visible depuis les rues adjacentes.

Mme Lefaucheur-Pellan précise qu'il s'agit du premier bâtiment visible lors de l'arrivée sur les lieux.

M. Travert s'interroge sur la réelle affectation du hangar au stockage du matériel. Selon lui, il est possible de mettre en place des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments existants.

M. Romain DENIS, gérant du GAEC DENIS et M. Bruno MICHEL, représentant Kino Architecte, sont invités à rejoindre la commission.

M. Denis présente son exploitation. Il informe avoir investi un budget conséquent dans du matériel agricole et précise que le bâtiment servira au stockage de ce matériel ainsi que de céréales.

M. Michel précise que les 9 mètres de hauteur du bâtiment sont nécessaires à la décharge et au tassement des céréales. Il ajoute que le projet est prévu en continuité des bâtiments existants avec une orientation Sud pour les panneaux.

M. Denis répond à M. le président, qui le demande, que la surface couverte par les panneaux représentera un peu moins de 1500 m².

M. Michel précise que l'électricité produite servira à l'auto-consommation et à la revente. M. Denis indique que le budget en électricité de son exploitation a été multiplié par quatre. Ce projet lui permettrait ainsi de couvrir au moins 50 % de ses besoins en électricité.

M. Courcoux indique que la prescription relative aux deux pans asymétriques ne précise aucunement la longueur de ces pans. Il explique qu'il peut s'agir d'une simple casquette.

Mme André précise que cette prescription a pour objectif de venir rompre, grâce à un léger retour, la linéarité de la façade. Elle répond à M. Michel qu'un auvent est envisageable.

Les invités quittent la salle.

Les membres n'ayant plus d'observations, M. le président soumet au vote la proposition du rapporteur, modifiée comme suit :

- mettre en œuvre une toiture à deux pans asymétriques **ou un auvent** afin de limiter la hauteur de façade Nord et de retrouver des pignons plus traditionnels, **ainsi qu'un bardage sur un pignon** ;
- reconstituer un maillage bocager au Nord du bâtiment et en limite Est de la parcelle ZE 120.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité à cette demande.

Les dossiers sur liste suivants étaient à l'ordre du jour :

6	PLOUGRESCANT - EARL BEG VILIN Construction d'un local de travail pour l'activité d'ostréiculture PC 022 218 23 C0018 <i>Avis proposé par le rapporteur : avis favorable sous réserve de la mise en œuvre d'une haie bocagère multi-strate et talus sur l'ensemble du pourtour de la parcelle d'implantation.</i>	UDAP
---	---	------

Mme Le Jallé, ayant consulté l'Atlas des paysages, mentionne que le secteur est plutôt ouvert et constitué de talus qui ne sont pas prévus pour être plantés.

Mme André précise que l'objectif visé par la prescription n'est pas de restituer un bocage, mais de masquer le bâtiment, qui est assez imposant.

M. Travert remarque que l'endroit est assez venteux et que la végétation risque de ne pas pousser.

Mme André indique qu'une plantation sur le talus permettrait d'asseoir le bâtiment avec un élément végétal, afin de diminuer son impact dans le paysage.

MM. Travert et Courcoux suggèrent que soient précisées les essences à utiliser.

Après accord des membres quant à la formulation, M. le président soumet au vote la proposition du rapporteur modifiée comme suit : **avis favorable, sous réserve de la mise en œuvre d'une haie de feuillus et végétation spontanée, sans paillage artificiel, au Nord-Est et Nord-Ouest de la parcelle d'implantation.**

La commission émet un avis favorable à cette demande (2 abstentions).

7	PLOUBAZLANEC - THOMAS PLANTS Construction d'un hangar agricole avec toiture photovoltaïque en remplacement de deux hangars existants PC 022 210 23 P0017 <i>Avis proposé par le rapporteur : avis favorable</i>	DDTM
---	--	------

Les membres n'ayant pas d'observations, M. le président soumet au vote la proposition du rapporteur.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité à cette demande.

8	CREHEN - EARL DE MONTAFILAN Installation de deux générateurs photovoltaïques DP 022 049 23 C0041 <i>Avis proposé par le rapporteur : avis favorable</i>	DDTM
---	--	------

M. Travert relève que lors d'une demande précédente pour un hangar de stockage, l'exploitant a déclaré vouloir laisser cette zone vierge en prévision de la construction de bâtiments d'élevage supplémentaires.

Mme Diboues indique qu'à l'Est des futurs panneaux se trouve une imposante haie, qui les dissimulera depuis la voie arrivant sur l'exploitation.

Les membres n'ayant plus d'observations, M. le président soumet au vote la proposition du rapporteur.

La commission émet un avis favorable à cette demande (2 avis défavorables).

9	CREHEN - EARL CADE Installation de deux générateurs photovoltaïques sur mât DP 022 049 23 C0037 <i>Avis proposé par le rapporteur : avis favorable sous réserve de l'édification d'une haie bocagère le long de la route départementale</i>	DDTM
---	--	------

Mme Diboues indique que la société Evel'up a été interrogée quant à l'implantation des trackers, les rendant très perceptibles depuis l'espace public :

Le choix de l'implantation a été justifié notamment par le fait qu'une implantation au Nord des bâtiments agricoles n'est pas possible compte tenu du fait que cet espace est réservé pour de futures constructions liées aux évolutions réglementaires en termes de bien-être animal et biosécurité.

Le porteur de projet s'engage, en contrepartie, à édifier une haie bocagère le long de la route départementale.

M. Travert s'interroge sur l'éventuelle présence d'une ligne télécom le long de la route départementale, qui limiterait la hauteur de la haie. L'existence d'un réseau aérien est effectivement confirmée sur la prise de vue depuis la RD.

M. Courcoux suggère d'adapter la prescription en conséquence.

Les membres n'ayant plus d'observations, M. le président soumet au vote la proposition du rapporteur modifiée comme suit : **avis favorable, sous réserve de l'édification d'une haie bocagère le long de la route départementale, constituée d'essences adaptées à la présence de câbles aériens.**

La commission émet un avis favorable à cette demande (2 abstentions).

10	CREHEN - EI LETONTURIER MALO Mise en place d'un tunnel de stockage de matériel agricole PC 022 049 23 C0006 <i>Avis proposé par le rapporteur : avis favorable</i>	DDTM
----	---	------

Les membres n'ayant pas d'observations, M. le président soumet au vote la proposition du rapporteur.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité à cette demande.

La séance est levée à 11H00.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



David COCHU